

MARCoux

LA RÉGION SIGNE UN CONTRAT DE RIVIÈRE POUR LE LIGNON

Mercredi 11 janvier, au château de Goutelas, a été signé un contrat de rivière concernant le Lignon. Ce contrat, qui court jusqu'en 2019, est doté de 42 millions d'euros pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau.

C'est une première en France. Le contrat de rivière Lignon du Forez signé mercredi 11 janvier au château de Goutelas s'inscrit dans une démarche innovante qui associe la conception et la mise en œuvre du contrat de rivière (région Rhône-Alpes, Conseil général de la Loire et agence de l'eau Loire Bretagne) au respect de la procédure Natura 2000 (Europe et Etat).

Le contrat est conclu pour 7 ans. Il est doté au total d'un budget global de 42 millions d'euros afin de poursuivre les efforts entrepris, « *en veillant notamment à la préservation du patrimoine naturel pour permettre la circulation des espèces grâce aux corridors biologiques* », comme nous l'explique le Syndicat mixte du bassin versant du Lignon (Symilav), de l'Anzon et



Le contrat qui court jusqu'en 2019, va permettre de préserver le Lignon du Forez.

du Vizézy. Cette somme permettra également de maîtriser les pollutions diffuses et domestiques, gérer les ressources naturelles en anticipant les situations extrêmes (inondations et périodes de sécheresse) qui risquent d'être plus fréquentes à l'avenir et sensibiliser les habitants du versant à l'impact des activités humaines sur la préservation de l'eau et du patri-

moine aquatique.

Les 42 millions d'euros sont répartis de la manière suivante : 18,5 M€ des collectivités adhérentes au Symilav, 8 M€ du Conseil général, 7,5 M€ de l'agence de l'eau Loire Bretagne, 3 M€ de l'Europe, autant de l'Etat et 2 M€ de la Région.